



الاتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة ما بين الجهات لكرة القدم
LIGUE INTER-REGIONS DE FOOTBALL

Département de l'Organisation des Compétitions

Séance du Mardi 31 Janvier 2023

AFFAIRE N°09/J - Rencontre USMAnnaba / ASAIN M'lila du
20.01.2023 « Jeunes » (7^{ème} J.)

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal ;**

- **Attendu que la rencontre de Championnat « Jeunes U-17 » : USMAN / ASAM programmée le Vendredi 20.01.2023 à 09H00 au Stade de Annaba (Bouzerd) ne s'est pas déroulée alors que les Deux Equipes et l'Arbitres officiellement désignés étaient présent aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après la lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre Principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence du Médecin ;**
- **Attendu qu'en application des articles 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre Principal constatant effectivement l'absence du Médecin annula la rencontre.**

Par ces motifs, la Commission décide :

(Articles 14 et 67 du Règlement du Championnat de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe « U-17 » du CSA : USMAnnaba pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : ASAIN M'lila**
Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)
- ✓ **Cinquante Mille Dinars (50.000) d'amende au CSA : USMAnnaba**

Le Responsable du Département de l'Organisation des Compétitions

MECHRI R.

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة ما بين الجهات لكرة القدم

LIGUE INTER-REGIONS DE FOOTBALL

Département de l'Organisation des Compétitions

Séance du Mardi 31 Janvier 2023

**AFFAIRE N°10/J - Rencontre JSSaoura / CRTemouchent du
27.01.2023 « Jeunes » (8^{ème} J.)**

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture des rapports de l'Arbitre Principal ;**

- **Attendu que la rencontre de Championnat « Jeunes U-17 » : JSS / CRT programmée le Vendredi 27.01.2023 à 13H00 au Stade de Bechar ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe de CSA : JSS et l'Arbitre officiellement désignés étaient présent aux lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après la lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre Principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe « Jeunes U-17 » du CRTemouchent ;**
- **Attendu qu'en application des articles 67 du Règlement des Championnats de Football Amateur des catégories de « Jeunes » et après attente du délai réglementaire, l'Arbitre Principal constatant effectivement l'absence de l'Equipe du CSA : CRTemouchent, annula la rencontre.**

Attendu qu'il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe du CSA : CRTemouchent.

Par ces motifs, la Commission décide :

(Articles 52 et 67 du Règlement du Championnat de Football Amateur des catégories de « Jeunes »)

1^{ER} FORFAIT : PHASE « ALLER »

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'Equipe « U-17 » du CSA : CRTemouchent pour en attribuer le gain du match à l'Equipe du CSA : JSSaoura Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**
- ✓ **Quarante Mille Dinars (40.000) d'amende au CSA : CRTemouchent**

Le Responsable du Département de l'Organisation des Compétitions

MECHRI R.

Cité El Djawhara 554 Logts Tour « B » El Hamma – Belouizdad – Alger

Tél : 023.51.11.06 / 023.51.11.10 Fax : 023.51.11.02 / 023.51.11.03

BEA- Agence Palais des Expositions 1650087-05- RIB 00200016160165008705

Site Web: www.lirf.org.dz Email: contact@lirf.org.dz

Cité El Djawhara 554 Logts Tour « B » El Hama – Belouizdad – Alger
Tél : 023.51.11.06 / 023.51.11.10 Fax : 023.51.11.02 / 023.51.11.03
BEA- Agence Palais des Expositions 1650087-05- RIB 00200016160165008705
Site Web: www.lirf.org.dz Email: contact@lirf.org.dz